

Monsieur Patrick COTREL  
7 allée des Loriots

44980 STE LUCE SUR LOIRE



Service Maire + Elus  
Tél : 02.40.68.16.14

Réf. : ID/051441

Objet : Desserte de la commune en transports en commun

Sainte-Luce-sur-Loire, le 13 juin 2014

Monsieur,

Je vous remercie de votre courrier en date du 9 juin dernier, tout en ne cachant pas mon étonnement, d'en trouver simultanément voire déjà, un commentaire dans les journaux.

Mon intention de supprimer le sens interdit mis en place rue Président René Coty, n'a pas pour objet de pénaliser le fonctionnement du Chronobus, encore moins de le remettre en cause.

Cette intention, plus exactement cette décision, ne devrait cependant pas surprendre. Il s'agit de la mise en œuvre de l'un des éléments forts de notre projet électoral, projet porté par la liste que j'ai conduite lors des dernières élections municipales. Cet élément a été discuté avec les lucéens que nous avons rencontrés, il a été écrit, il a été exposé dans les journaux, il a été présenté en réunions publiques sans soulever alors d'objections majeures.

Vous conviendrez que cette intention n'est en réalité qu'un simple élément technique. Comme tel, nous en avons discuté avec les responsables de la T.A.N. qui n'y on pas trouvé de contre indication de principe, si ce n'est une part de doute raisonnable. C'est la raison pour laquelle nous avons retenu une période expérimentale de 6 mois. A l'issue de cette période, suivant les conclusions qui seront présentées, une décision définitive sera prise.

Tout aussi important, à mon sens du moins, est la conséquence de ce sens interdit actuel, sur l'économie locale et les commerces du centre ville. Je suis assez surpris que cet élément ne soit jamais évoqué, alors qu'il m'apparaît fondamental pour le fonctionnement de notre ville.

.../...

Veiller à la fluidité des transports en commun est très certainement important. Veiller également à préserver l'emploi et les commerces l'est tout autant et dans le temps présent indispensable . C'est, vous ne l'avez certainement pas oublié, l'un des quatre objectifs fondamentaux de notre programme municipal, celui auquel je suis particulièrement et continûment attentif.

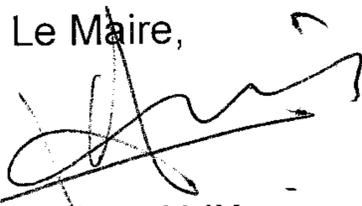
La réflexion est également engagée sur la desserte des quartiers et je vous remercie des éléments que vous me proposez. Nous ne sommes élus que depuis peu, La réflexion à ce sujet demande un peu de temps car il ne faut pas confondre vitesse et précipitation.

Il est évident que cette desserte à venir fera l'objet d'une concertation préalable. Des groupes de travail seront mis en place à cet effet, par les élus ayant délégation et compétence en ce domaine.

En souhaitant que cette réponse réponde à votre attente, je vous prie de croire, Monsieur Cotrel, à l'expression de toute ma considération.



Le Maire,

  
Jean-Guy ALIX